MUNICIPALITÉ DE
NYON

Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux et consorts intitulée « A quand une route du Stand réaménagée ? »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux et consorts intitulée : « A quand une route du Stand réaménagée ? ».

Préambule

La Municipalité partage entièrement les préoccupations relatives à la sécurisation des mobilités actives sous-jacentes à l'interpellation et se réjouit de l'intérêt grandissant du Conseil communal tant pour les mesures allant dans ce sens que pour les projets d'agglomération du Grand Genève.

Pour la Municipalité, la promotion et la sécurisation des mobilités actives ainsi que l'amélioration du fonctionnement des transports publics représentent des enjeux fondamentaux pour un développement durable du territoire.

La Municipalité répond ci-dessous aux questions posées dans l'interpellation.

Quand la Municipalité a-t-elle l'intention de déposer le préavis concernant le réaménagement de la route du Stand ?

Si, comme évoqué dans votre interpellation, l'agenda initial d'octobre 2020 prévoyait une mise en œuvre de la requalification en 2022, il faut avoir à l'esprit que la Municipalité et ses services révisent régulièrement les calendriers intentionnels des projets tant pour des questions de planification générale et de procédures que pour des questions économiques.

Le calendrier de la route du Stand a effectivement connu plusieurs révisions, dans un premier temps à l'été 2019, suite aux assises financières, et lors de la priorisation des investissements liée au refus de l'arrêté d'imposition 2019.

Dans un second temps, la Municipalité a fait le choix de procéder en premier lieu au réaménagement du chemin de Tines en anticipation de la route du Stand et de revoir ses ambitions de projet en cohérence avec son Plan climat de 2020, le développement de sa stratégie de végétalisation urbaine et la volonté de concevoir l'espace public d'une manière plus transversale.

Pour rappel, le préavis N° 256/2021 relatif à la demande du crédit de réalisation pour le réaménagement du chemin des Tines a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 8 novembre 2021.

Cet aménagement, qui vise à desservir outre les bâtiments existants le quartier du Stand ainsi que le futur EMS des Tines, représente la première étape de réalisation des projets de réaménagement du secteur les Tines-ouest – Champ-Colin, ayant pour objectifs de sécuriser les

déplacements à pied et à vélo, d'améliorer le fonctionnement des transports publics et d'offrir l'occasion de poursuivre la stratégie d'arborisation de la Ville.

La deuxième étape de réalisation concernera le réaménagement de la route du Stand. Cet axe fait en effet partie du paquet de mesures 31-9 des projets d'agglomération PA2 annoncées comme mesures prioritaires A et cofinancées par la Confédération à hauteur de 40%.

Après avoir obtenu les crédits nécessaires du Conseil communal en mai 2017 pour réaliser les études sommaires et l'établissement de l'appel d'offres public d'études détaillées (préavis N° 34/2017), la Municipalité a, par la suite, validé en 2018, les grands principes d'aménagement issus des études préliminaires menées par le Service du territoire. Puis, comme dit plus haut, réévalué ses attentes.

D'ailleurs, en 2019, suite au changement de calendrier, le Service des infrastructures avait entamé une procédure d'appels d'offres pour définir le bureau d'ingénieur civil responsable des études de détail pour la route du Stand.

Aujourd'hui, la Municipalité a réévalué ses objectifs et ses priorités dans la façon de traiter le périmètre d'étude, la notation des appels d'offres et le pilotage du projet. De ce fait, elle a décidé d'interrompre la procédure de 2019 et de révoquer la décision d'adjudication.

Pour rappel, conformément aux prescriptions et conditions des marchés publics, les prestations pour l'étude du projet doivent faire l'objet d'un appel d'offres public sur procédure ouverte.

Le dossier d'appel d'offres pour les prestations d'étude du projet, d'appel d'offres et de réalisation, correspondant respectivement aux phases 3, 4 et 5 de la SIA 103/105 est en cours de rédaction et de révision.

Comme pour la route de Divonne, l'appel d'offres sera destiné à des groupes de bureaux pluridisciplinaires (architecte paysagiste, ingénieurs génie civil et géomètre), pilotés par l'architecte paysagiste. Cette manière de procéder permet de garantir la qualité et la cohérence sur l'ensemble du projet défini dans les ateliers des études sommaires.

Ainsi, conformément à la planification établie pour la réalisation de l'ensemble des projets d'agglomération de 2ème génération de manière coordonnée, efficace et à la bonne échelle, la Municipalité a prévu de déposer le préavis pour les études de détails de la route du Stand en automne 2022.

La Municipalité a-t-elle réévalué son planning de réalisation pour être sûre que tous les projets de 2ème génération puissent être réalisés dans les délais ?

La Municipalité et ses services réévaluent régulièrement les calendriers intentionnels des projets tant pour des questions de planification générale et de procédures que pour des questions économiques.

D'ailleurs, chaque année, la Confédération et le Canton exigent de nos services un compte-rendu sur l'état d'avancement de l'ensemble des projets d'agglomération. Cette façon de faire permet à tous les partenaires de garantir une surveillance sur la progression des projets et la réévaluation des besoins annuels en termes de subventions.

Pour rappel, parmi les nombreuses mesures issues du projet d'agglomération qui visent une coordination de l'urbanisation et des transports en intégrant l'aspect environnement, quatre « paquets » de mesures du projet d'agglomération de 2ème génération ont été retenus sur le pôle urbain de Nyon :

Mesures 12-16 : requalification de la route cantonale N°1 (RC 1) - 2ème étape
Tronçon Founex – Perroy y compris la traversée de localité de Nyon

Mesures 31-3 : amélioration de l'accessibilité mobilité douce à la gare de Nyon

Mesures 31-9 : requalification du réseau routier en faveur des transports publics et de la mobilité douce

Mesures 31-11 : création d'un réseau de mobilité douce au centre de Nyon

L'ensemble des mesures du projet d'agglomération de 2ème génération PA2 sont représentées dans le plan annexé.

Au cours de ces cinq dernières années, afin de mener les études de l'ensemble de ces projets, les préavis suivants ont été déposés et votés par le Conseil communal :

255 / 2016 **Mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2e génération, cofinancées par la Confédération à hauteur de 40%**

Engagement d'un chef de projet pour une durée déterminée de 5 ans

34 / 2017 **Mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2e génération, cofinancées par la Confédération à hauteur de 40%**

Demande d'un crédit de CHF 660'000.— TTC destiné au financement des études sommaires et à la préparation des appels d'offres publics des études détaillées

91 / 2018 **Mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2e génération**

Demande de crédit destiné au financement des mandats d'étude parallèles pour la nouvelle passerelle Nyon-Prangins et l'élargissement du sentier de Bois-Bougy de CHF 610'000.- TTC

154 / 2019 **Grand Genève – Projet d'agglomération de 2ème génération – Elargissement du sentier du Cossy**

Demande de crédits de réalisation de CHF 1'453'400.— (TTC)

Travaux des SIN CHF 53'800.— (HT)

181 / 2019 **Grand Genève – Projet d'agglomération de 2ème génération - Réaménagement RC I (tronçons Bois-Bougy – Clémenty et chemin du Vallon – Banderolle)**

Demande de crédit de CHF 221'000. — TTC pour honoraires et frais d'études

219 / 2020 **Mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2e génération, cofinancées par la Confédération à hauteur de 40%**

Prolongation du poste de chef de projet à durée déterminée de cinq ans (2021-2025)

239 / 2021 **Grand Genève – Projet d'agglomération de 2ème génération - Passerelles de mobilité douce Nyon-Prangins et Bois-Bougy - Études détaillées et préparation des appels d'offres publics pour la réalisation**

Demande d'un crédit de CHF 1'416'000.— TTC sous déduction de la participation de la Commune de Prangins pour la passerelle Nyon-Prangins CHF 338'000.— TTC

2022 / 36 **Grand Genève – Projet d'agglomération de 2ème génération –Réaménagement et végétalisation de la route de Divonne (tronçon situé entre les giratoires des routes de Crassier-Gravette et Stand-Clémenty)**

Demande d'un crédit d'études de CHF 460'000.— TTC

Il est prévu de soumettre au Conseil Communal d'ici 2024 les 14 préavis suivants :

RC 1 : Tronçon "Bois-Bougy - Clémenty" et	Crédit de réalisation
Tronçon "Rive EST – Prangins" :	Crédit de réalisation
Passerelle MD - Nyon-Prangins :	Crédits de réalisation
Passerelle MD - Bois-Bougy :	Crédits de réalisation
Route de Divonne :	Crédits de réalisation
Rue de Divonne :	Crédits d'études et de réalisation
Route de Signy :	Crédits d'études et de réalisation
Route du Stand :	Crédits d'études et de réalisation
Passage inférieur CFF Viollier :	Crédit de réalisation
Station vélos	Crédit de réalisation
Passerelle mobilité douce Etraz-Sud	Crédit de réalisation

L'état d'avancement de l'ensemble des sous mesures est le suivant :

Mesures 12-16 : Requalification de la route cantonale N°1 2ème étape (RC 1) Tronçon Founex – Perroy y compris la traversée de localité de Nyon

1. RC 1 – Tronçons "Bois-Bougy - Clémenty" et "Rive EST – Prangins"

Etat d'avancement

Les concepts d'aménagement ont été réalisés en collaboration avec l'ensemble des services communaux concernés. Le projet a été validé par la Municipalité et le préavis d'études a été déposé auprès du Conseil communal fin 2019. Celui-ci a accordé le crédit le 24 février 2020 (préavis N° 181/2019).

Le tronçon "Rive-Est – Prangins" est étudié et coordonné avec la commune de Prangins, le projet est en cours d'enquête publique, le dossier a été déposé le 19 mars 2022.

Suite des études

Dans le cadre de l'établissement du concept "Bois-Bougy - Clémenty", le projet prend en compte le réaménagement du talus compris entre la route de Genève et la Promenade du Mont-Blanc.

- Etude détaillée en cours, procédure d'autorisation auprès du canton, mise à l'enquête publique et procédure d'appel d'offres des travaux ;
- demande de crédit de réalisation et levée des éventuelles oppositions ;

- convention de financement ;
- travaux.

2. RC 1 – Tronçon "Clémenty – Rive EST"

Ce secteur est inscrit dans le périmètre du mandat d'étude parallèle (MEP) des rives du lac. Cette étude est actuellement en attente de la détermination du Tribunal fédéral qui doit prochainement statuer sur les recours déposés dans le cadre du projet du Musée du Léman.

3. RC 1 – Tronçon "Colovray – Bois-Bougy"

Cette portion de route cantonale sera intégrée et développée en coordination avec l'étude du développement du complexe multisports et parc des sports de Colovray. Afin de coordonner les travaux de requalification de la RC 1 avec ceux du complexe sportif, ce tronçon de RC 1 a été décalé dans le projet d'agglomération de 4ème génération.

Mesures 31-3 : Amélioration de l'accessibilité mobilité douce à la gare de Nyon

1. Passage inférieur CFF Viollier

Etat d'avancement

La mesure 31-3 est une mesure particulière puisqu'elle est étroitement liée au projet Gare et au planning des travaux CFF menés dans le secteur.

Face à ce constat, en juillet 2020, l'Office fédéral des transports (OFT) a proposé de nouvelles échéances pour le passage inférieur Viollier et l'aménagement de la station vélo, initialement prévus pour 2025, ceci en fonction de l'évolution des projets de la gare :

- 1ère option : La convention de cofinancement peut être signée et les travaux pourront débuter par la suite sous réserve de l'obtention du permis de construire et du crédit de réalisation avant 2027
- 2ème option : la Ville de Nyon inscrit cette mesure dans un projet d'agglomération suivant, soit à partir du PA5 (début de réalisation des travaux en 2028 au plus tôt), sans pénalité.

Suite des études

Le Service du territoire est en charge de suivre l'évolution des projets de la gare en étroite collaboration avec les CFF afin de pouvoir se déterminer d'ici la fin de l'année 2022 sur l'option à prendre pour cette mesure.

2. Passerelles de mobilité douce – Nyon-Prangins et Bois-Bougy

Etat d'avancement

Suite à l'étude de faisabilité, cette passerelle a fait l'objet d'un mandat d'étude parallèle (MEP) entre 2018 et 2019. L'objectif était de confier des mandats à une équipe pluridisciplinaire composée d'un ingénieur civil, d'un architecte, d'un architecte paysagiste et d'un artiste. A l'issue de ce MEP en deux tours, le jury a retenu le projet de l'équipe « Gradiant ». Les projets des quatre bureaux ont fait l'objet d'une exposition publique du 6 au 22 juin 2019.

La convention entre les communes de Prangins et Nyon définissant leur participation respective a été ratifiée

Le préavis N° 239/2021 relatif à la demande du crédit d'études détaillées et à la préparation des appels d'offres publics pour la réalisation des passerelles de mobilité douce Nyon-Prangins et Bois-Bougy a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 30 août 2021.

La rédaction, négociation et ratification du contrat d'étude avec l'équipe lauréate « Gradiant » ont été réalisées en fin d'année 2021, et le projet a débuté en février 2022.

Suite des études

- Etude détaillées, procédure d'autorisation auprès du Canton, mise à l'enquête publique et procédure d'appel d'offres des travaux :
- demande de crédit de réalisation et levée des éventuelles oppositions ;
- convention de financement ;
- travaux.

3. Station vélos

Etat d'avancement

Cette construction sera intégrée dans l'étude test du secteur de la gare et réalisée lors du réaménagement complet de celle-ci.

Suite des études

De manière à répondre au besoin avéré de places sécurisées pour les cycles, une étude est actuellement menée par les services concernés afin de trouver une solution transitoire.

Mesures 31-9 : Requalification du réseau routier en faveur des transports publics et de la mobilité douce :

1. Route de Divonne et routes de Signy et du Stand

Etat d'avancement

Pour ces trois axes routiers structurants, les concepts d'aménagement ont été finalisés en collaboration avec l'ensemble des services de la ville concernés. Ces études ont été validées par la Municipalité.

Suite des études

- Demande du crédit d'étude auprès du Conseil communal ;
- étude détaillées, procédure d'autorisation auprès du Canton, mise à l'enquête publique et procédure d'appel d'offres des travaux ;
- demande de crédit de réalisation et levée des éventuelles oppositions ;
- convention de financement ;
- travaux.

Pour la route du Divonne, après appels d'offres pour les études du projet, le mandat a été attribué au groupement pluridisciplinaire Profil paysage & Mosini-Caviezel pour un montant de CHF 275'012.— HT sous réserve de l'obtention du crédit d'étude qui est en cours d'analyse auprès du Conseil communal.

Mesures 31-11 : Création réseau MD au centre de Nyon

1. Elargissement du sentier du Cossy

Etat d'avancement

Les travaux ont été finalisés et l'ouverture du sentier a eu lieu en juin 2021.

A ce jour, le décompte final et la rédaction du formulaire fédéral ont été transmis au Canton pour le déblocage et l'obtention des subventions.

2. Passerelle mobilité douce Etraz Sud

Etat d'avancement

Ce projet est étroitement lié au projet de la fondation Esp'Asse et au planning des travaux menés dans le secteur.

La convention définissant la répartition des coûts de réalisation de la liaison de mobilité douce entre la fondation Esp'Asse et la Ville de Nyon a été négociée et signée par les deux parties.

Suite à la désignation du lauréat architectural, les études de détails du projet ont été menées en collaboration avec les architectes d'Esp'Asse ainsi que les services communaux. En outre, le tronçon du cheminement compris entre le chemin de Prélaz et la passerelle a été coordonné avec le projet de rénovation du complexe scolaire du Rocher.

Suite des études

- Finalisation de l'avant-projet ;
- procédure d'autorisation auprès du Canton et mise à l'enquête ;
- procédure d'appel d'offres des travaux ;
- demande de crédit de réalisation et levée des éventuelles oppositions ;
- travaux.

Si c'est le cas, peut-elle donner une information au Conseil à ce sujet ?

Un calendrier intentionnel résumant temporellement le solde des études, procédures et travaux à réaliser d'ici 2025 est synthétisé en annexe.

Récemment, le Service du territoire a rencontré le Canton afin de faire le point sur les mesures du PA2. Des clarifications vont être apportées sur les délais de réalisation. Il résulte de cette rencontre qu'une nouvelle ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA) a remplacé une ancienne ordonnance du DETEC sur les délais et le calcul des contributions. Ainsi, conformément à ces nouvelles directives (DPTA), pour les mesures de 1ère et de 2ème génération, les dispositions contractuelles prévoient une mise en œuvre d'ici à fin 2027. La Confédération exige qu'une convention de financement ait été conclue pour ces mesures d'ici cette date, faute de quoi le droit aux contributions fédérales convenues s'éteindra. Une convention de financement peut être signée au plus tard le 31 décembre 2027 pour les mesures de 1ère et de 2ème génération, et le 31 décembre 2025 pour les mesures de 3ème génération

Ces précisions permettront d'avoir une plus grande latitude pour réaliser l'ensemble des mesures des projets d'agglomération PA2 et prétendre aux subventions fédérales.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : Le Secrétaire :

Daniel Rossellat P.-François Umiglia

Annexes

- Plan de situation des mesures nyonnaises de 2e génération
- Planning intentionnel

Grand Genève - Mesures Nyonnaises de 2ème génération

Etat de réalisation

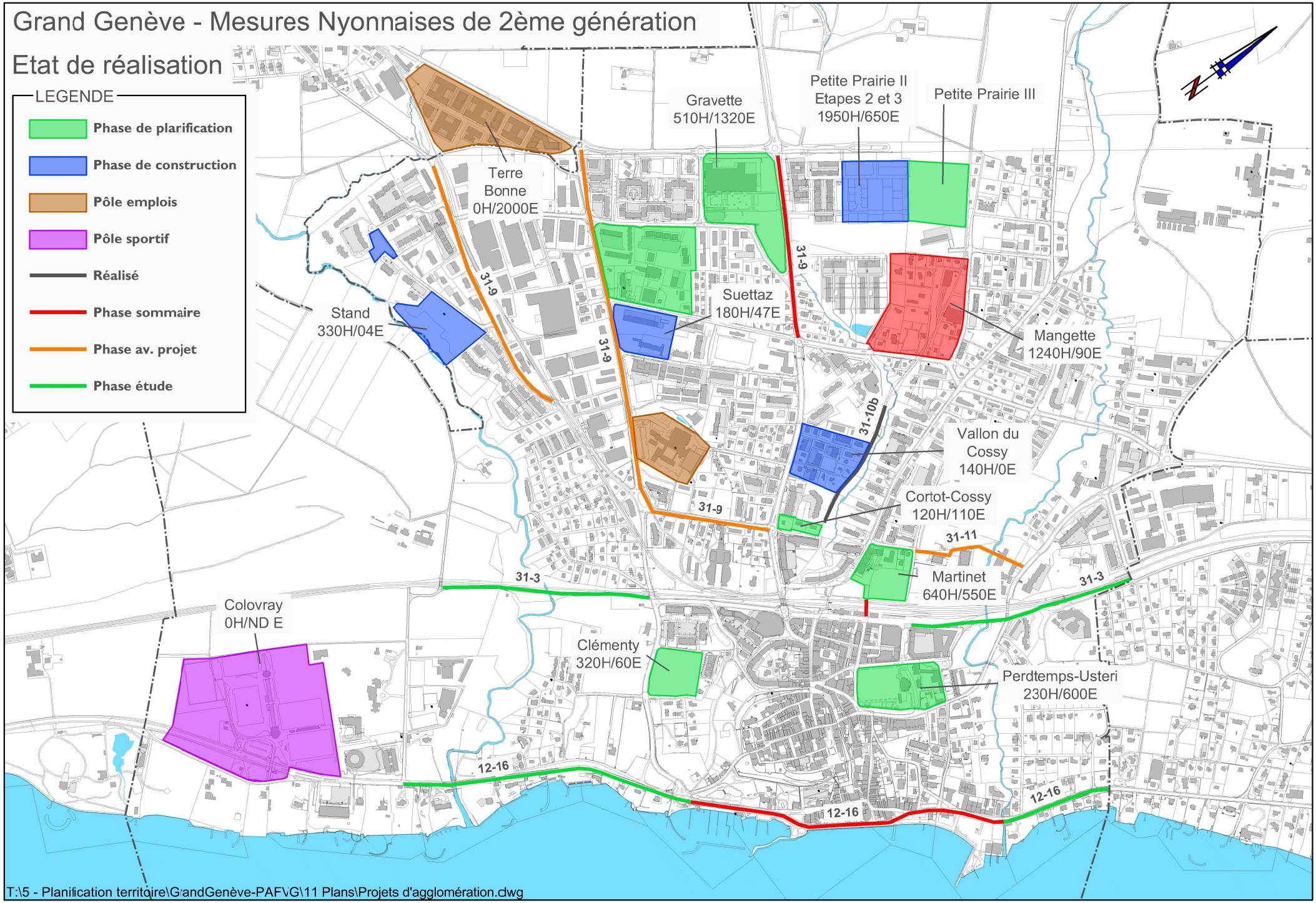

PLANNING INTENTIONNEL

Grand Genève - Mesures Nyonnaises de 2ème génération

Phases :

- Etudes sommaires, MEP, Concours…
- Etudes détaillées, demande d'autorisation, AO Travaux
- Convention de financement
- Travaux, mise en service

Dépôt préavis au Conseil communal
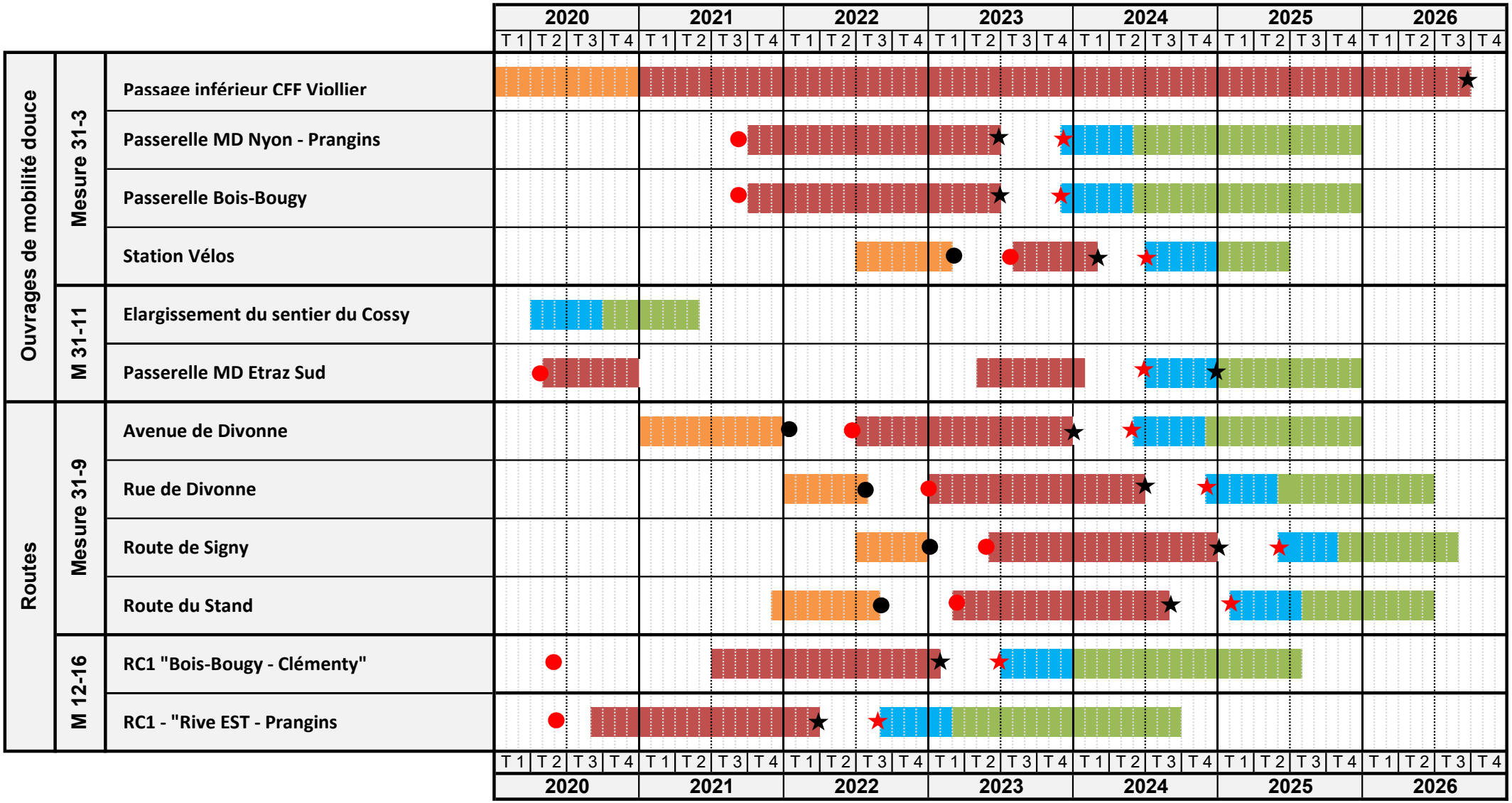
- Etudes sommaires ou Etudes détaillées
- Travaux
- Vote du préavis travaux
- Vote du préavis Etudes